

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA TROIS CENT VINGTIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2008

- * 320-CX-1379 concernant les rapports découlant de l'application de la loi 395 « *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* »
- * 320-CX-1380 concernant l'embauche d'une préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement (**Caroline Tardif**)

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.